

Itinéraire « Fier(e) de se fier - Discipline : Histoire

1. Les croyances des hommes du siècle des lumières confrontées au catholicisme de la monarchie

Le XVIIIème est indissociable des siècles qui l'ont précédé, notamment de la Renaissance dont les Lumières sont les filles, les héritières . Cf. la thématique Seconde « Moi, toi, nous » sur la Renaissance en Histoire.

Ainsi , **Descartes** (mort en 1650) : tient « *pour règle infaillible que ce que Dieu a révélé est incomparablement plus certain que le reste* ». Cependant il n'accepte pour vrai que ce dont il a lui-même une vision claire et distincte. En posant les fondements du « *doute méthodique* » et la « *règle de l'évidence* », il va influencer les Lumières.

Les anglais **Newton et Locke** préparent aussi les Lumières :
« *La liberté naturelle de l'homme, c'est de ne reconnaître sur terre aucun pouvoir qui lui soit supérieur, de n'être assujetti à la volonté ou l'autorité de personne... La liberté de l'homme en société, c'est de n'être soumis qu'au seul pouvoir législatif établi d'un commun accord... Il est clair, dès lors, que la monarchie absolue, considérée par certains comme le seul gouvernement du monde, est en fait incompatible avec la société civile...* »

John Locke , Essai sur le pouvoir civil, 1690

Théorie de la monarchie absolue et des trois ordres de la société de l'Ancien régime largement admise pendant des siècles.

« *Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples... le trône royal n'est plus le trône d'un homme mais le trône de Dieu lui-même... la personne des rois est sacrée et attenter sur eux est un sacrilège. Dieu les a fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée... Saint Paul, après avoir dit que le prince est le ministre de Dieu, conclut ainsi : il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis non seulement par crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience... Obéissez à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes .* »

Bossuet, Politique tirée de l'Écriture sainte.

« *Toute puissance, toute autorité résident dans la main du roi et il ne peut y en avoir d'autre, dans le royaume, que celle qu'il y établit... Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respecte comme ses lieutenants, se réservant à Lui le droit d'examiner leur conduite.* »

Louis XIV , Mémoires pour l'instruction du dauphin.

Théorie des trois ordres de la société, selon **Charles Loyseau**, théoricien du XVIIe :
« *Il faut qu'il y ait de l'ordre en toutes choses, et pour la bienséance et pour la direction d'icelles... Car nous ne pourrions vivre ensemble en égalité de condition, ainsi il faut par nécessité que les uns commandent et les autres obéissent... Quant au peuple qui obéit, pour ce que c'est un corps à plusieurs têtes, on le divise par Ordres, Etats ou vocations particulières. Les uns sont dédiés particulièrement au service de Dieu ; les autres à conserver l'Etat par les armes, les autres à le nourrir et maintenir par les exercices de la paix. Ce sont les trois Ordres ou Etats généraux... Mais chacun de ces ordres est encore divisé en ordres subalternes, à l'exemple de la hiérarchie céleste.* »

Traité des Ordres et simples dignités (1613) Avant Propos.

Quelques textes de référence : défiance et critique vis-à-vis de la monarchie absolue.

- Le Bill of Rights de 1688
- « La Lettre au roi », adressée par Fénelon, archevêque de Cambrai, au roi Louis XIV, lettre très critique sur la monarchie absolue.
- Le « Mémoire sur la tolérance » présenté à Louis XVI par Turgot, contrôleur général des Finances en 1775
- La Déclaration d'indépendance des Etats-Unis de 1776.

La philosophie des Lumières.

Pour **Emmanuel Kant**, l'homme doit se libérer de toute tutelle, notamment des guides spirituels ; il ne doit pas s'en remettre à Dieu pour toute décision ; mais avoir confiance dans sa raison, penser par soi-même.

« Aie le courage de te servir de ton propre entendement. Voilà la devise des Lumières... Faire un usage public de sa raison sous tous ses rapports. Or j'entends de tous côtés cet appel : ne raisonnez pas ! L'officier dit : ne raisonnez pas mais faites des manœuvres ! le conseiller au département du fisc dit : ne raisonnez pas mais payez ! Le prêtre dit : ne raisonnez pas mais croyez ! »

E.Kant, Qu'est-ce que les Lumières ? 1784

La **philosophie des Lumières** annonce une ère nouvelle ; elle conteste les valeurs et les croyances traditionnelles de l'Ancien régime, la société des trois ordres avec sa hiérarchie pyramidale, le pouvoir de l'Eglise sur les consciences individuelles et sur les règles sociales ; elle critique la monarchie de droit divin.

L'ennemi des philosophes, c'est la religion chrétienne, l'Eglise catholique, dénoncée comme moteur du fanatisme en Europe : Inquisition, St Barthélémy, ... Elle est un obstacle à la raison et au progrès. On dénonce la superstition et l'intolérance dans l'Eglise qui est « l'infâme » selon Voltaire.

Montesquieu dans son « *Esprit des Lois* » condamne l'alliance du trône et de l'autel.

Le symbole des Lumières, qui a été la grande « machine de guerre » contre l'ordre social et la religion, et qui selon Diderot, doit « *changer la façon commune de penser* », c'est **L'Encyclopédie** ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*.

L'ouvrage apparaît comme un modèle de cohérence : la connaissance y est ordonnée et non chaotique ; son principe directeur est la raison et non la Révélation parlant par l'intermédiaire de la Tradition.

Article « **Liberté** » : « *Le premier état que l'homme acquiert par la nature, et qu'on estime le plus précieux de tous les biens qu'il puisse posséder est l'état de liberté ; il ne peut ni se changer contre un autre, ni se vendre, ni se perdre ; car naturellement tous les hommes naissent libres, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis à la puissance d'un maître et que personne n'a sur eux un droit de propriété.* »

Diderot, dans l'article « **Autorité politique** » : « *Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. .. Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux ; et cette autorité est bornée par les lois de la nature et de l'Etat... »*

L'homme qui incarne le plus parfaitement les Lumières , c'est **Voltaire**. Il écrit contre la superstition et la barbarie (Candide , 1759) Il n'admet rien que la raison ne puisse admettre , ainsi des oracles, miracles, apparitions... Après lui, l'érudition et les recherches -notamment sur les Ecritures- vont devenir possibles ; ainsi en Allemagne au XIXe , l'exégèse biblique est lancée : « Comment a été formée la Bible ? Qui a composé ses textes ? Quel crédit accordé aux rédacteurs ? ... des questions au cœur de l'exégèse contemporaine.

Voltaire a rendu chacun conscient de son indépendance intellectuelle, il prépare le terrain au premier grand principe révolutionnaire : la liberté pour tout homme de penser par lui-même et de dire ce qu'il pense. Rousseau le fera pour l'égalité : « *Vous êtes perdus, dit-il, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne.* »

Discours sur l'origine de l'inégalité.

On ne peut charger **Voltaire** et les philosophes d'un antisémitisme, dont les racines sont chrétiennes. Ce sont des fils des Lumières, **Condorcet, Grégoire, Mirabeau**, ... qui en 1791 seront à l'origine de l'émancipation des juifs.

Les Lumières constituent donc une des sources majeures de l'histoire et de l'évolution de l'homme contemporain. Elles développent la confiance en l'homme et dans les progrès indéfinis de la science et de l'esprit humain.

Pour aller plus loin :

- Roger Chartier « Les origines culturelles de la Révolution française, » Paris, Le Seuil, 1990
- Daniel Roche, La France des Lumières, Paris, Fayard, 1993

2 - « La foi » des révolutionnaires et la foi des chrétiens.

Au XVIIIème , la partie la plus éclairée du clergé , celle qui fréquentait les salons et les académies, était gagnée aux idées nouvelles.

La grande majorité des députés du Tiers Etat et une forte minorité des députés de la noblesse et du clergé aux Etats généraux de 1789, avaient respiré l'air du siècle des Lumières ; à leur insu parfois, il avait pénétré dans leurs poumons et dans leur sang. »

Pierrard- L'Eglise et l'Histoire DDB -1991

En 1789, la grande majorité des Français est attachée à Louis XVI et à la religion catholique. La Révolution commençante n'était pas irrégulière, ni même anti-catholique. « *La Révolution a commencé en France dans une atmosphère d'accord et d'harmonie entre l'Eglise et la Nation française. Elle n'a même été possible que par cet accord.* » (A. Latreille)

Les grands principes révolutionnaires sont rassemblés dans la **Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen**. Ce code de la théorie révolutionnaire est présenté sous la forme des Tables de la Loi de Moïse. Ce texte est une forme de décalogue civil ; il s'inspire de la Bible (Livre de l'Exode, ch 20 ou du Deutéronome ch 5)

Les principes de Liberté, égalité, fraternité ont des sources dans le christianisme -Ce sont d'ailleurs des prêtres qui en sont à l'origine ! Cette déclaration est destinée à devenir un texte fondateur de la société moderne. « Le droit-de-l'hommeisme » aujourd'hui. Leurs auteurs considéraient qu'il n'y a pas incompatibilité entre les principes révolutionnaires et les principes évangéliques.

La Fête patriotique du **14 juillet 1790** (dite Fête de la Fédération) est l'affirmation d'un homme nouveau, du citoyen « régénéré » qui rompt avec les habitudes de servitude, de passivité attribuées à l'Ancien Régime. C'est la citoyenneté en fête. Tous les délégués de la nation jurent de faire triompher dans le monde les grands principes de Liberté, Egalité, Fraternité. Quelques évocations de ce 14 juillet :

- Relation de cette fête (Les Révolutions de Paris, n° 53)
- Tableau du rassemblement au Champ de Mars, à la BN (Paris)
- Peinture du Musée Carnavalet (Paris) représentant La Fayette prêtant serment sur l'autel de la Nation.
- La fête vue par un aristocrate normand : *M. Delamare de Crux* , dans une lettre à son père. (Cité par Hatier , Manuel Seconde, 1996) :

« Au milieu était l'autel de la patrie où l'évêque d'Autun a célébré la messe... Derrière l'autel de la patrie était un arc de triomphe, par lequel sont arrivés messieurs les députés de la fédération... A trois heures de l'après-midi sont arrivés tous les différents départements avec des bannières... On y lisait ces mots : Confédération nationale, Paris, 14 juillet... A un signal convenu, précédé de salves d'artillerie fort bien exécutées, a été prêté le serment civique. Ensuite tout le monde s'est mêlé, s'est embrassé avec les marques de la plus grande joie. On a crié : Vive le Roi ! pendant très longtemps et avec la plus grande chaleur. Cette époque peut à juste titre être regardée comme l'affermissement de la Constitution... La Cour a bien changé : à l'ancienne arrogance a succédé la plus grande popularité. Le Roi s'est déclaré plus que jamais chef de la Révolution. »

- La plantation des arbres de la liberté : gouache de Lesueur du Musée Carnavalet.

La fête révolutionnaire est un transfert de sacralité, d'après **Mona Ozouf** :
« Fête, loi, origine. Il y a là une sûreté d'association qui est l'indice d'une sacralisation. La grande figure invoquée par les faiseurs de fêtes c'est [...] celle du législateur, détenteur de puissance d'instituer, capable d'opérer la mutation du monde sauvage au monde civilisé... Le recours à l'Antiquité dans les fêtes révolutionnaires ne traduit pas seulement une nostalgie d'esthète, ni même le besoin moral de peupler de grands exemples une mémoire qui en est vidée. C'est aussi, surtout, dans un monde où se décolorent les valeurs chrétiennes, le besoin de sacré. Une société qui s'institue doit sacraliser le fait même de l'institution. »

La fête révolutionnaire, 1789-1799, Gallimard, Paris, 1976

D'autre part, l'Eglise de France qui était gallicane -groupée autour du « roi très chrétien », avec des liens assez lâches avec Rome- accepte dans son ensemble la constitution civile du clergé de 1790. Même si une partie importante de l'épiscopat affirme que le Pape a un droit de juridiction sur les Eglises nationales.

En France, deux traditions ecclésiologiques s'affrontent : la tradition tridentine et la tradition gallicane. La première magnifie la structure pyramidale de l'Eglise et considère comme de foi la primauté de juridiction du siège romain. La seconde place la morale et l'éthique du christianisme avant la théologie et les dogmes. Pour ces derniers, la Révolution ouvre, à l'Eglise qui est en France, une « ère de vertu, de fraternité évangélique, de retour à la pureté et à la pauvreté primitives du christianisme. » (Pierrard) Ainsi les curés du Dauphiné, dans leurs cahiers de doléances de 1789, se considèrent comme coopérateurs de leur évêque et souhaitent un concile national pour régénérer le clergé français. Ceci presque deux siècles avant Vatican II !

De son côté, le pape Pie VI, considère la DDHC comme une atteinte grave aux droits de Dieu et à ceux de l'Eglise catholique romaine.

Pendant ces 10 ans de bouleversements (1789- 1799) la croyance dans la Révélation chrétienne, dans les institutions de l'Eglise catholique, est ébranlée, bouleversée. Avec des conséquences irrémédiables pour les institutions de l'Eglise : confiscation des Biens du clergé, séparation des pouvoirs religieux et politiques, mise en avant des droits naturels, individuels ou de groupe (les juifs, les esclaves, ...) Les minoritaires marginalisés -noirs, juifs, protestants- accèdent à la liberté entière et à la citoyenneté.

« Périssent les colonies...les hommes libres de couleur ont le droit de jouir des droits de citoyens actifs. » Robespierre, discours du 13 mai 1791

Avec l'enchaînement des événements de 1791 à 1793 - division du clergé entre assermentés et réfractaires, fuite du Roi, émigration des nobles... guerre des révolutionnaires contre le reste de l'Europe, la Révolution va devenir totalitaire, sectaire à l'égard de tous les « suspects ». La déchristianisation du pays sera accentuée ; le clergé perdra son statut privilégié ; les mentalités, les choix idéologiques seront différents entre avant et après « 89 ».

La Révolution française va fixer un idéal à imiter dans le monde. Comment se conduire selon les règles de sa propre conscience ? Et non pas être soumis au principe d'autorité de l'Eglise romaine .

La structure politique du pays est réorganisée en appliquant les principes du sécularisme, de la rationalité, de l'uniformité et de l'élection aux charges et fonctions, fussent-elles ecclésiastiques. La charité -devenue la philanthropie- et l'instruction deviennent des services publics.

Les hommes de la Révolution -dans la perspective des Lumières- vouent à la science une haute vénération. Les nouvelles autorités impulsent l'enseignement scientifique : Ecole polytechnique, Conservatoire nationale des Arts et Métiers, Ecole Normale supérieure, Muséum d'histoire naturelle... Création des lycées...

Au total, selon Pierrard, c'est une révolution décisive et universelle qui bouleverse les croyances.

« Le cataclysme qui balaie en France l'Ancien Régime a porté un coup mortel aux principes sur lesquels étaient fondés jusque là les Etats : au système aristocratique et monarchique va s'opposer l'idéal démocratique ; à l'autorité de droit divin, transmise par l'hérédité, va se substituer celle qui procède du libre choix populaire ; l'histoire politique des Etats au XIXe siècle sera dominée par la lutte entre ces deux principes, ces deux systèmes. L'Eglise, par sa tradition, penchera longtemps vers l'autorité de droit divin ; avec d'autant plus de conviction que la Révolution a produit un phénomène nouveau : l'Etat laïc, étranger par définition à toute obéissance religieuse, et que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne va pas tarder à se révéler comme un explosif plus puissant encore que le « libéralisme » dont l'Eglise a naturellement horreur...

Surtout, la Révolution fait triompher les idées des Lumières du XVIIIe siècle : confiance absolue en l'homme et dans les progrès indéfinis de la science et de l'esprit humain ; mépris des dogmes basés sur une Révélation divine ; hostilité à l'égard des Eglises et des institutions ecclésiastiques. Renforcées par l'apport d'un Kant, d'un Saint-Simon, d'un Auguste Comte, d'un Karl Marx...ces idées mettront en péril la crédibilité de l'Eglise face au monde moderne.

Mais la Révolution a aussi contribué à la réforme de l'Eglise, en l'arrachant au bon plaisir des monarques, au luxe aristocratique, aux relâchements de la discipline, aux compromissions temporelles. L'épreuve de la persécution et de la pauvreté s'avèrera bénéfique pour le clergé séculier comme pour les religieux. »

L'Eglise bouleversée ...de 1789 à 1945 » Les Editions ouvrières - Coll Tout simplement- 1992